CDG 68

CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
22, RUE WILSON 68000 COLMAR
Tél. 03.89.20.36.00 / Fax. 03.89.20.36.29 / cdg68@calixo.net / www.cdg68.fr

QUELLES PRECAUTIONS DOIT-ON PRENDRE POUR LE TRANSPORT DES SCIES A CHAINE OU TRONÇONNEUSES ?

L'étui protecteur :

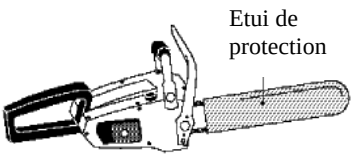

Protéger toujours la chaîne et le guide-chaîne lorsque le moteur est arrêté ; tout spécialement lors du transport par véhicule ou à la main. L'étui protecteur est un fourreau qui protège contre les blessures causées par les gouges et évite tout dommage à la chaîne et au guide-chaîne qui pourraient accrocher accidentellement d'autres objets.

Transport à la main lorsque vous quittez le lieu de travail :

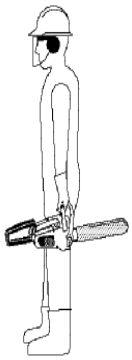

- Arrêter le moteur de la scie à chaîne.
- S'assurer que l'étui de protection est en place
- Tenir fermement la scie par la poignée de commande, avec le guide-chaîne pointé vers l'arrière et le silencieux placé du côté opposé au corps.
- Si la scie à chaîne est encore chaude, tenir le pot d'échappement loin des vêtements et de la peau.

Transport à la main en se déplaçant sur les lieux de travail :

- Appliquer toujours le frein de la chaîne pour empêcher que celle-ci ne bouge en cas de chute ou de glissade,
- Tenir fermement la scie par la poignée de commande, avec le guide-chaîne pointé vers l'arrière et le silencieux placé du côté opposé au corps.

Transport par véhicule :

- Arrêter le moteur de la scie à chaîne**,**
- Laisser la scie à chaîne refroidir avant de la transporter,
- Placer la scie dans un boîtier de transport pour la protéger contre les dommages en cours de transport et d'entreposage. Ce boîtier est également utile pour ranger le manuel de l'opérateur et les outils d'entretien,
- Immobiliser la scie et son boîtier de transport pour éviter qu'ils se déplacent en cours de transport,
- Ne pas transporter la scie à chaîne dans l'habitacle du véhicule servant au transport de voyageurs.

Service hygiène et sécurité
Juin 2002